

Stand A4 Configuration longue 100 m (cas usuel) et 200 m (cas exceptionnel)

PAS DE FONCTIONNEMENT SUMULTANE !

Version provisoire en attendant approbation de certains calibres par l'autorité militaire

<u>Situation</u> : Coordonnées 680062				
<u>Accès</u> : via la Tank Track , dorsale OUEST, 2 km au NORD de l'entrée principale du camp.				
<u>Parking</u> : emplacement parking DVSA-F. Il est interdit de pénétrer sur le stand avec un véhicule privé (excepté véhicule dédié DVSA-F). Il est interdit de parquer son véhicule à l'arrière du stand sauf pour la durée du chargement/déchargement de son matériel.				
<u>Munitions interdites</u> : Les munitions traçantes, perforantes, explosives, incendiaires, à fragmentation sont interdites (faute grave contre les ROI)				
<u>Munitions autorisées</u> : 1° pour armes <u>longues</u> à canon rayé et poudre vive uniquement :				
Calibre	Dénomination CIP	Type d'armes	Genre de tir	<u>Restrictions éventuelles.</u> Avant de tirer sur le stand A2 (400m) ou stand A4 (200m) le tireur doit s'assurer du réglage de son arme pour toucher la cible aux distances indiquées.
.22 (seulement 100m)		Carabines à répétition ou semi-automatiques à lunette. Carabines à répétition ou semi-automatiques à visée ouverte guidon-cran de mire. Carabines à répétition à dioptre de match.	Tir olympique CISM trois positions 100m Tirs assis appuyés sur table « Bench Rest » (100m, 200m) Tirs couchés bipied ou sac de tir (100m, 200m,) Tir aux armes réglementaires 100m (tous les tirs sont du type tir d'application) Tirs de zéro tage à 100 m	.22 seulement 100m
.222 et .223				
30 M1 (seulement 100m)				30 M1 seulement 100m
<u>Horaires d'exploitation du stand</u> : (vérifier les horaires d'ouverture effective sur le site internet notamment en ce qui concerne les horaires				

d'exploitation courte ou d'exploitation longue du stand)

samedi de 1000hr à 1700hr – dimanche de 0900hr à 1700hr – jours fériés : réservés aux activités spéciales selon besoin de l'OA.

Il est évident que le stand ne peut être utilisé qu'à une seule distance à la fois, voir paragraphe « sécurité ».

Possibilités du stand : le stand A4 dispose de 5 lignes de tir en air libre.

Cibles : 10 emplacements (2 par ligne de tir) pour cibles papier. Les porte-cibles se trouvent à droite dans la petite guérite à la distance 50m.

Tirs interdits :

1° tous les tirs « Practical », instinctifs et de combat. Seuls les tirs visés au coup par coup sont autorisés.

2° La décision de tirer exceptionnellement à 200m est du ressort de l'administrateur de service. Dans ce cas, de nombreux calibres deviennent interdits de tir en application du tableau ci-dessus.

Tirs de zéro tage :

Tout tireur qui n'est pas sûr de son zéro tage doit avant d'aller sur le stand A2 (configuration longue) doit régler préalablement son arme à la distance de 100m en appliquant une correction initiale par rapport à sa ligne de visée de manière à être certain d'atteindre la zone centrale de la cible SIUS à 400m.

Une procédure similaire tient également avant d'aller tirer à 200m de manière à être sûr de toucher sa cible papier.

S'adresser au Commissaire de Service et à l'administrateur de service.

Restrictions d'emploi :

- les tirs en rafales sont **interdits**

- les tirs croisés sont **interdits**

- Les tirs « expérimentaux » au pistolet, révolvers « de chasse », sont interdits

Limites de secteur de tir :

- seuls les emplacements de cibles prévus peuvent être utilisés

- chaque tireur ne peut engager que la cible qui lui fait face.

Sécurité :

- La Signalisation de la sécurité sur le stand est à charge du commissaire de service :

UN drapeau rouge sur le mât A4 à l'entrée SUD du stand à la distance de 400m.

UN drapeau rouge sur la hampe située sur le chemin d'accès au stand A 4 Bis (le long de la Tank Track) qui débouche à 55m à droite du stand.

Il sera tendu une chaîne/corde rouge et blanche (munie de l'affiche : « Accès interdit » Tir à 100m) en travers du chemin d'accès vers le stand A 4 Bis (le long de la Tank Track) qui débouche à 55 mtr.

Il faut s'assurer que la barrière d'accès (entre le merlon et le mur du stand à 55m) est fermée à clé également.

- Vérification de la fermeture à clé de toutes les portes donnant accès aux lignes de tir et de la porte qui donne accès à la fosse.

- Le Directeur de Tir est présent en permanence sur le stand de tir occupé et **cela en fonction exclusive** (il ne participe donc pas aux tirs).

Il s'assure AVANT le début des tirs, de la présence du cahier d'enregistrement des tireurs sur le stand et veille à ce que les tireurs s'y inscrivent avant de tirer. Le Directeur de Tir veille à l'alignement des tables et des tireurs et applique les directives générales de sécurité prévues au chapitre 5 Sécurité des présents ROI ainsi qu'à l'appendice 4 aux ROI (Check List établie par le Camp).

Le Directeur de tir place DEUX drapeaux sur hampe en bois à gauche et à droite de la ligne de tir.

Le Directeur de Tir n'a pas autorité pour passer de la configuration longue (100m et 200m) à la configuration courte (10m à 50 m). Un changement de programme dans ce domaine est de la compétence de l'administrateur de service qui donnera des directives au Commissaire de service.

Le directeur de tir contrôle rigoureusement les armes/munitions/calibres utilisés.

- Il est interdit d'escalader les merlons.

- L'accès aux cibles se fait par l'avant du stand, à pied. Les tirs doivent alors être arrêtés et les armes déchargées, culasses ouvertes et chamber flag mis en place, les munitions et chargeurs hors de portée de l'arme. Le tir ne peut reprendre qu'avec l'autorisation du directeur de tir lorsque tout le monde est de retour à la position de tir. Le signal d'interruption et de reprise des tirs est donné par le directeur de tir. Les personnes qui ne désirent pas se rendre aux cibles doivent rester un mètre en arrière des armes et aucune manipulation d'arme n'est autorisée lorsque les tireurs se rendent aux cibles.

Il est OBLIGATOIRE pour le personnel de service (administrateur, commissaire de service et directeur de tir) de porter la chasuble de sécurité afin d'améliorer la visibilité de leur présence.

- Port de protections auditives et de lunettes de sécurité obligatoire

Appui médical : repose sur les secours CIVILS (présents entre 6 et 12 minutes après l'appel au Corps de Garde)

- Trousse première urgence sur le stand amenée par le premier Directeur de Tir.

- Présence sur chaque stand actif d'une personne capable de prodiguer les premiers soins.

- Disponibilité permanente au sein du club de DEUX véhicules pour aller chercher les secours (ambulance et SMUR) au corps de garde et les amener à l'endroit de l'incident.

- En cas d'accident grave, prévenir dans l'ordre par GSM :

1) 112 (**donner emplacement précis : Camp Roi Albert, Ciblerie, Stand de Tir ALPHA 4**), nature de l'accident

2) **Le Corps de Garde 02/4423244** (qui va accueillir les secours)

3) le Commissaire ou l'Administrateur de service (téléphone, Motorola)

4) l'administrateur / le délégué aux tâches journalières envoie DEUX personnes avec voiture au Corps de Grade (pour escorter les deux véhicules de secours)

5) se faire aider et prodiguer les premiers soins avec la trousse de secours (appareil DEA dans le couloir de la ciblerie militaire et au club house)

6) accueillir les secours (les diriger à l'endroit de l'accident)

7) ne pas déplacer les éléments d'enquête (armes, munitions, etc)

Communications :

Téléphone GSM, Motorola